



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 29 janvier 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet du Lycée technique Ettelbruck.

Depuis octobre 2017, les élèves du Lycée technique Ettelbruck peuvent profiter de nouvelles infrastructures dans le complexe sportif entièrement rénové. Il me revient dans ce contexte que le nettoyage des infrastructures (la piscine, le hall ainsi que des salles pour faire de la musculation, du fitness et de la gymnastique) n'est plus assuré par le personnel du lycée mais a été confié à une société de nettoyage externe.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer cette information ?
- Pour quelles raisons le Ministère a-t-il décidé de déléguer ce type de prestation auprès d'une entreprise spécialisée ?
- Est-ce que cette façon de procéder est conforme à l'article 63 de la Convention collective des salariés de l'État signée en date du 19 décembre 2016 entre le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, d'une part, et les représentants des syndicats contractants OGBL et LCGB, d'autre part ?
- Le gouvernement peut-il m'informer si d'autres externalisations de services publics sont envisagées et le cas échéant lesquelles et dans quels bâtiments publics ?
- Quelle est en général la politique du Gouvernement en matière d'externalisation de services publics ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Ali Kaes**  
Député



Luxembourg, le 14 mars 2018

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3591 de Monsieur le Député Aly KAES**

**Ad 1-3)**

Je peux effectivement confirmer qu'une partie du nettoyage des infrastructures du Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT) est assurée par une entreprise privée de nettoyage.

Actuellement, les travaux de nettoyage sont effectués par dix-huit agents (cinq agents de plus de 60 ans, cinq âgés de 50 à 60 ans, cinq âgés de 40 à 50 ans et trois âgés entre 30 et 40 ans). Dix de ces agents ont été engagés avant l'année 2000.

Suite à l'achèvement de divers travaux à l'LTETT, 14 salles de classe supplémentaires ont été installées et le complexe sportif a été agrandi, force était de constater que les effectifs des équipes de nettoyage en place ne suffisaient plus afin de garantir un nettoyage approprié de toutes les infrastructures.

Même s'il s'avère que, par rapport aux normes fixées par la Commission d'Économies et de Rationalisation en ce qui concerne le calcul du nombre d'agents de nettoyage par rapport à la surface totale à couvrir, le LTETT disposerait du personnel nécessaire pour assurer les tâches de nettoyage ; plusieurs congés de maladie de longue date de certains agents de nettoyage ont contraint la direction du lycée à agir dans l'urgence.

De ce fait, une entreprise de nettoyage privée a été engagée afin de renforcer, de façon transitoire, l'équipe en place. Cette façon de procéder devra être poursuivi dans des cas similaires pendant l'année 2018 sans pour autant mettre en question la visée à moyen terme de la convention collective. L'honorable député conviendra que de telles changements au niveau de la politique en matière du personnel nécessitent des temps de latence et d'adaptation. Ainsi, les Numerus Clausus des années à venir devront le cas échéant tenir compte de ce changement de paradigme au niveau de toutes les administrations étatiques.

**Ad 4)**

Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur des externalisations éventuelles envisagées par le gouvernement.

**Ad 5)**

Les différents départements ministériels devraient se concerter en la matière, afin de convenir d'une procédure commune applicable à toutes les administrations étatiques.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a flourish extending to the left and a smaller 'C' with a flourish extending to the right, all connected by a horizontal line at the bottom.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse